



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-1103-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 11 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 11 mars 2024

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : Pascale Besch à Marielle Berlioz, Matthieu Joly à Cécile Gerey

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Attribution de subventions communales pour l'année 2024

Monsieur Querenet présente au conseil municipal les demandes de subventions d'une association communales et organismes extérieurs.

Subventions exceptionnelles liées à l'organisation d'évènement

Association	Manifestation	Montant
AnimaFour	Représentation octobre	450 €
Total		450 €
Organisme extérieur	Montant	
Comice Agricole 2024 à Roche	250 €	
Total	250 €	

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire les subventions présentées au budget primitif, pour un montant de 700€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **d'approuver** l'attribution de subventions communales pour l'année 2024.

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le **14 MAR. 2024**

- publication et/ou notification le **14 MAR. 2024**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

